

République Française
Département de la Gironde
Commune de Saint Pardon de Conques

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

16 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 Juin, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, Maire.

Membres en exercice : 13. Membres présents : 9. Membres votants : 10. dont Procuration : 1.

Présents : Gilbert BLANGERO (**Maire**), Jean Claude LABBE, Benoit GUERRERO, Philippe DUCASSE (**Adjoint**), François LENEUVEU, Jean-Philippe BAGUR, Pascal RUEL, Jérôme DESCHAMPS, Jean-Baptiste PAING(**Conseillers Municipaux**).

Absent avec délégation: Fabrice REVUELTA (pouvoir donné à M. DESCHAMPS) .

Absents : Pascal MARTIN, Nathalie CHARBONNIER, Julia LENEVEU

Secrétaire de séance: Gilbert BLANGERO

- **Délibération pour accessibilité ou pas de la salle polyvalente aux habitants pour des animations d'ordre privé.**

Gilbert BLANGERO ;

Présente à l'assemblée l'ordre du jour de ce conseil et rappelle aux élus qu'une délibération pour les travaux d'isolation de la salle polyvalente a été donné sans suite lors des derniers débats. Nous devons aujourd'hui savoir si nous devons engager ce programme de rénovation ou pas. Quel devenir pour cette salle ? L'utiliser autrement ?, il est temps de trouver une solution pour ne pas pénaliser l'échange et le lien social.

Les nuisances sonores lors de diverses locations perturbent régulièrement le voisinage qui aujourd'hui attend de nous que l'on trouve des solutions pour limiter ces désagréments.

Les recettes des locations de 2016 s'élève à la somme de 1760 euros.

L'eau avec une facture de 102,18 ,le gaz 480 euros, l'électricité 498 euros plus les produits d'entretiens ,papiers ,nettoyants et autres pour un montants de 200 euros ,dressent une facture total de 1280,18 euros de dépense de fonctionnement .

Sans compter le temps passé par notre agent pour l'entretien de cette salle.

Tous les élus présents sont priés de se prononcer à ce sujet.

Pascal Ruel;

Pascal est pour une recherche de solutions afin de maintenir la disponibilité de la salle aux habitants pour des animations privées.

Avec une location un week-end sur deux et une augmentation du loyer.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que la gendarmerie peut intervenir pour tout tapage nocturne et de diurne.

Benoit GUERRERO ;

La rénovation dont l'isolation du bâtiment représente un budget pour la commune.

L'augmentation de la population au centre bourg ne va pas contribuer à améliorer cette situation, je parle de la salle des fêtes et de ces nuisances sonores qui perturbent actuellement le quotidien des habitants du bourg.

Je suis indécis sur les solutions à adopter.

Jérôme DECHAMPS;

Je suis compréhensif à la situation des riverains de la salle des fêtes qui subissent de plein fouet les nuisances lors de diverse animation.

J'ai plusieurs idées à proposer.

François LENEVEU;

Les manifestations actuelles offrent quoi aux habitants ? Quel lien social? Le téléthon, les repas de chasse, la soirée citoyenne sont des occasions d'échanger avec d'autres habitants a contrario les animations privées ne créent aucun lien social.

Philippe DUCASSE;

La fin de la location de la salle aux habitants de la commune sera mal perçue.

Jean-Philippe BAGUR

La salle des fêtes est un problème récurrent et le restera, de plus actuellement elle ne crée aucun lien social car les animations privées ne sont pas accessibles à tous les habitants.

Il y'a une grosse différence entre une salle des fêtes et une salle de soirée qui va automatiquement perturber les riverains lors des festivités avec son lot de nuisances que l'on connaît tous.

Les soucis sont à l'extérieur, sous le préau, il fait chaud on prend l'air et dans l'euphorie de la soirée personne fait attention au voisinage.

Je ne suis pas pour insonoriser la salle, engager des travaux pour finalement se rendre compte que rien ne change.

J'assume mon point de vue sur ne plus louer la salle aux privés.

Le règlement intérieur n'est pas respecté.

Pascal RUEL;

Il faut la louer une fois sur deux et plus de location les mois d'été pendant les périodes estivales. Je propose de faire un calendrier de permanence des élus afin d'intervenir en cas de nuisances lors des locations.

Jean-Baptiste PAING;

Je n'ai pas de solution à proposer.

Faisons les travaux d'isolation. Je suis contre le fait de limiter les locations pendant les périodes estivales.

Benoit GUERRERO;

Travaillons sur le limiteur de son pour un réglage intérieur et extérieur plus adéquat à limiter les nuisances.

Le règlement intérieur doit être revu pour qu'il soit plus efficace car vu les nuisances actuelles celui-ci est pour moi inexistant.

Pascal RUEL;

Montons une équipe de permanence afin d'assurer la quiétude des riverains.

Je propose une coupure de courant à chaque fois que nous constaterons des nuisances sonores.

Jérôme DESCHAMPS;

Je suis pour une augmentation des prix avec la fin des baux aux personnes intermédiaires, à moins de fixer un tarif nettement rehaussé.

Pour une limitation des horaires à 1 heure du matin.

Un règlement plus appliqué.

Philippe DUCASSE;

Isolons la salle des fêtes et affichons le règlement à l'intérieur du bâtiment pour rappeler aux bailleurs leurs engagements.

François LENEVEUX;

Pourquoi ne pas envisager la construction un mur antibruit

Jean -Claude LABBE;

Ne louons plus la salle polyvalente l'été.

Le conseil décide dans un premier temps de limiter les locations pendant la période estivale 2017
Au mois d'aout aucune location ne sera prise, sauf celle prise en amont de ce conseil.

Un affichage sera réalisé dans la salle pour rappeler les closes de location.

Le Maire sera en charge d'accorder ou pas aux demandeurs la location de la salle des fêtes, pour qu'il puisse en même temps rappeler une fois de plus les closes du bail.

A chaque demande, la secrétaire informera le maire pour fixer un rendez-vous.

Le conseil donne son accord pour solliciter des subventions auprès du département, l'état et autres afin d'améliorer l'isolation du bâtiment.

La salle sera louée exclusivement aux habitants de saint pardon et aux associations.

Une étude pour la fermeture du préau devra être réalisée pour étudier l'amélioration de l'isolation phonique et réduire l'impact du bruit sur le voisinage.

Fin de séance vers 22h30